

**CREDIT D'ETUDE DE CHF 250'000.- TTC POUR LA REALISATION D'ETUDES MOBILITE POUR  
UNE OU DEUX NOUVELLES LIGNES DE BUS**

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), article 3 qui s'appuie sur un réseau d'infrastructures comprenant notamment un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération ;

Vu la loi H 1 55 sur les Transports publics genevois (LTPG) ;

Vu la loi H 1 50 sur le réseau des transports publics (LRTP) ;

Vu le projet de Plan directeur communal, chapitre 3.5 sur la mobilité ;

Vu le projet de Plan directeur communal, chapitre 3.3.2 concernant la césure verte ;

Vu le Plan climat cantonal 2030 – 2<sup>ème</sup> génération et en particulier les fiches de mesures de l'axe 2 « Mobilité » et de l'axe 6 « Espaces naturels / Biodiversité » ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu le PLQ des Cherpines 30'087, mis à l'enquête publique du 11 octobre au 11 novembre 2024 ;

Vu la nécessité de relier les futurs pôles urbains des Cherpines, du Vuillonnex et de Bernex ;

Vu la mesure 34-13 « Aménagement d'un axe TC en site propre et d'une voie MD avec traitement paysager du tronçon Cherpines-Bernex » inscrite au projet d'agglomération N°5 ;

Vu l'étude de la nouvelle ligne n°90 de transports en commun inscrite au PATC 2024-2028 ;

Vu les montants inscrits au Plan des investissements 2025 – 2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05) ;

Vu la Résolution R213 Césure verte votée à l'unanimité en 2023 ;

Vu le préavis de la Commission aménagement et mobilité (CAM) du 9 décembre 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

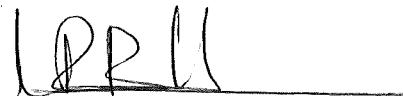
**D E C I D E**  
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'accepter la réalisation d'études de mobilité concernant une ou deux nouvelles lignes de bus qui permettent une desserte efficace entre Confignon et les Cherpines, sans empiéter sur la césure verte (reconnue dans le PDCom et la R213) et en étudiant la possibilité d'emprunter l'autoroute pour relier les Cherpines à Bernex (P+R).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC, destiné au financement de ces études.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 250'000.- TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 250'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2028.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH